
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition du sieur Esprit-Louis-Alexandre Fain.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Lyon (France), le 2 juin 1811, et il habite la Belgique depuis 1812.

Il a fait ses études à Liège; il a satisfait aux lois sur la milice, a épousé une belge en 1841, et il est aujourd'hui employé au Ministère des Travaux publics.

Les renseignements les plus honorables ont été recueillis sur son compte, ainsi que sur celui de sa famille.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu à lui accorder la naturalisation ordinaire, qui fait l'objet de sa requête.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
